

CONCOURS
PRIX D'EXCELLENCE DE LA CONSTRUCTION EN ACIER

CRITÈRES ET INFORMATIONS AUX SOUMISSIONNAIRE

VOTRE PROJET DOIT ÊTRE SOUMIS DANS LES CATÉGORIES SUIVANTES :

Bâtiments résidentiels
Bâtiments Commerciaux
Bâtiments Institutionnels
Bâtiments Industriels
Bâtiments Hors Québec
Rénovations
Ponts
Ponts Hors Québec
Escaliers / Passerelles architecturales
Jeunes architectes / ingénieurs
Montage (ingéniosité – constructibilité)
Œuvres en acier / sculptures /pavillons extérieurs

NOUVELLE CATÉGORIE 2020 - 2021

Déssins/Plans : pour la préparation et la présentation des plans: Unicité, complexité, présentation, méthodologie innovante.

CRITÈRES & ÉCHÉANCES 2020 - 2021 : ÉTAPES À SUIVRE

AVIS D'INTENTION D'INSCRIRE UN PROJET : Entre le 1 JUIN 2020 et le 15 SEPTEMBRE 2020.

Chaque équipe doit signifier son intention d'inscrire un projet au concours. Afin d'éviter tout rejet de sa candidature, assurez-vous de bien compléter toutes vos demandes.

DOCUMENT DE PRÉSENTATION FINAL : Entre le 15 SEPTEMBRE 2020 et 15 NOVEMBRE 2020.

*Par la suite, vous aurez jusqu'au **15 novembre 2020** à minuit pour nous soumettre votre document détaillé de présentation.*

*Prenez note que LA CHARPENTE doit avoir été érigée ou les réalisations inaugurées entre le **15 septembre 2018** et **15 septembre 2020**.*

- ✓ *En s'assurant de bien compléter toutes les informations, afin d'éviter le rejet de sa candidature;*
- ✓ *L'architecte, l'ingénieur, le fabricant ou le détailleur qui soumet le projet, le présente aux noms de tous les intervenants. La présentation des projets devra être fournie en version électronique;*
- ✓ *Le document de présentation devra être déposé sur un Drop Box ou devra être déposé sur un site http et le lien devra être fourni par courriel au plus tard le **15 novembre 2020**;*
- ✓ *La présentation des projets devra être soumise en version électronique et doit contenir:*
 - *Un document de présentation (format **Word seulement**) avec une brève description du projet **minimum 2 pages**), expliquant les raisons du choix d'une charpente d'acier et soulignant les aspects architecturaux, techniques, durables, innovateurs ou d'intérêt particulier;*
 - *Un minimum de **7 images couleur** (format jpeg) de haute résolution, de la structure et de l'aspect architectural du projet s'il y a lieu. Ces images seront utilisées pour présenter le projet lors de la soirée de remise des prix, pour la production de panneaux, dans l'album souvenir et dans les médias sociaux. Si des crédits photos particuliers sont nécessaires, veuillez les indiquer.*

CRITÈRES

Pour être éligible au concours le projet devra respecter les **critères** suivants :

LE PROJET doit faire usage de l'acier de construction de façon esthétique, ingénieuse, durable ou novatrice.
LA CHARPENTE doit être située au Québec si l'équipe du projet n'est pas principalement québécoise, sauf pour la catégorie "Projets hors Québec".
L'ÉQUIPE du projet doit être principalement québécoise si la charpente n'est pas au Québec, sauf pour la catégorie "Projets hors Québec".
LA CHARPENTE devra avoir été érigée ou les réalisations inaugurées entre le 15 septembre 2018 et 15 septembre 2020.
LA CHARPENTE devra avoir été fabriquée ou le projet devra être dessinée par un membre de l'ICCA, sinon, il n'y aura ni mention ni publication des noms des entreprises.
PROJETS HORS QUÉBEC : la structure doit avoir été fabriquée ou dessinée au Québec et érigée à l'extérieur du Québec, soit dans les autres provinces canadiennes ou aux États-Unis. En général, ce sont les fabricants et les dessinateurs qui monteront le dossier de soumission pour cette catégorie.

JEUNES ARCHITECTES/INGÉNIEURS : l'architecte ou l'ingénieur/e doit décrire l'approche originale adoptée pour mener un projet ou une partie d'un projet à terme. Cette personne doit avoir moins de 40 ans au 15 septembre 2019 et 15 novembre 2020 et doit être parrainée ou surveillée par une personne de la pratique dans le cadre de ce projet ou méthode

COUP DE CŒUR DU JURY : s'applique aux ouvrages ou éléments d'ouvrage qui se distinguent par leur conception remarquable et par leur apport social, architectural, technique ou technologique. Les projets sont choisis par les membres du jury parmi les autres catégories.

Les projets ne pourront pas être soumis dans plus de 2 catégories.

Fabricants et/ou dessinateurs doivent être membres de l'ICCA

JURY

Les membres seront choisis parmi des architectes, des ingénieurs en structure, du milieu académique, des médias, d'une association connexe ou de la construction qui n'ayant pas participé aux projets inscrits au concours. La décision du jury sera finale.